

**LES ESPECES DE
LA FAUNE**

Carte 8

LE CHABOT (*COTTUS GOBIO*)

Classification

Poisson

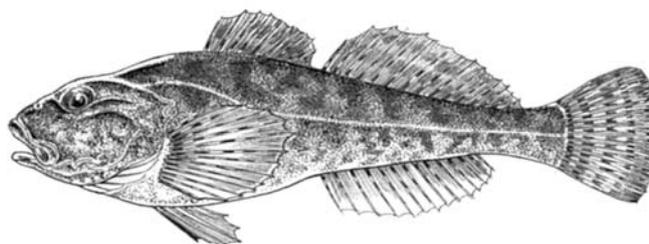
Code Natura 2000 : 1163

Description et écologie

Ce poisson de 10-15cm présente des nageoires pectorales très grandes étalées en éventail, qui le rendent caractéristique.

La femelle n'effectue qu'une seule ponte de mars à avril, collée au plafond d'un abri.

De mœurs nocturnes, le Chabot chasse à l'affût les proies passant à sa portée, aidé en cela par son mimétisme avec les pierres où il reste caché. Sa nourriture est essentiellement constituée d'insectes et d'autres organismes benthiques. Il est prédateur de toute la faune benthique et consomme les œufs ainsi que les alevins de truite.



Le Chabot

Source : Inventaire de la faune de France, Nathan, MNHN, Paris, France, 1992

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'espèce est répandue dans toute l'Europe, essentiellement au Nord des Alpes sauf en Irlande, Ecosse et Sud de l'Italie. Sa répartition en France est très vaste mais également très discontinue (des sous-espèces peuvent être identifiées).

Les données cartographiques départementales montrent que le Chabot est assez bien représenté dans les cours d'eau de la région Auvergne. Même si l'espèce est essentiellement répartie sur la partie amont des principaux bassins hydrographiques, elle est présente dans tous les départements, à toutes altitudes, et sur des cours d'eau de dimensions très variables. Le Chabot est présent sur l'Alagnon au niveau de la station de Charbonnier.

Etat de conservation : plutôt défavorable sur l'ensemble du site, le moyen Allier ne correspondant pas à l'habitat préférentiel de l'espèce qui recherche les petits cours d'eau à truites. **A préciser sur l'Alagnon.**

Enjeu patrimonial

Espèce relativement fréquente en Europe, qui n'est globalement pas menacée. En revanche certaines populations locales le sont fortement et sa forte sensibilité à la qualité des eaux conduit à qualifier l'espèce de « vulnérable » au niveau de la région Auvergne.

Le site n'a pas une responsabilité forte pour la conservation de l'espèce.

Habitat du Chabot

Description de l'habitat

L'habitat du Chabot est constitué des cours d'eau rocaillieux. Les nombreuses caches offertes par un substrat grossier et ouvert sont nécessaires à son développement. Il affectionne particulièrement les cours d'eau où la dynamique est suffisamment forte pour constituer une diversité de profils et un renouvellement actif des fonds.

On retrouve fréquemment cette espèce colonisant les ruisseaux en compagnie des truites.

Exigences écologiques

Cette espèce, très sensible à la qualité des eaux et des sédiments, est également très dépendante des caractéristiques physiques du milieu. L'espèce nécessite, pour sa chasse et sa reproduction, la présence de caches et abris et donc une dynamique active du cours d'eau : un ralentissement du courant, une augmentation de la lame d'eau, le colmatage des fonds par apport de sédiments fins, l'eutrophisation peuvent avoir de lourdes conséquences sur cette espèce pétricole (vivant sous les pierres).

Dynamique naturelle de l'habitat

La dynamique active du cours d'eau permet de renouveler le substrat et de remodeler les fonds.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contraignent l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	Rivières favorables à l'espèce : vitesses de courant suffisantes, substrat pierreux ou graveleux.	Fermeture excessive du milieu (création d'embâcles) et ensablement. Réchauffement estival de l'eau
<i>Facteurs humains</i>	Maintien de la dynamique active du cours d'eau. Entretien de la ripisylve et gestion des embâcles. Maintien de prairies en bord de cours d'eau (évite l'érosion et la diffusion de sédiments fins dans la rivière). Maintien de la qualité du cours d'eau.	Pollution des eaux directe ou diffuse. Barrages et seuils augmentant la lame d'eau et entraînant un ensablement du substrat. Recalibrage, rectification et curages des cours d'eau. Plantation de résineux (acidification réduction des capacités auto-épuratrices). Fréquentation du cours d'eau.

Préconisations de gestion

Concernant l'habitat :

- Résorber les pollutions liées aux pratiques agricoles en amont, aux activités ayant lieu sur le site et à l'insuffisance des moyens d'épuration ;
- Maintien de prairies et d'espaces enherbés près des cours d'eau ;
- Gestion de la forêt alluviale, limitation de l'enrésinement et gestion des embâcles ;
- Résorber les problèmes liés à la désoxygénation et le relargage de sédiment lors des vidanges de retenues ;
- Modification des pratiques agricoles limitant l'utilisation de pesticides et d'herbicides.
- Lutte contre l'implantation d'étangs en dérivation, ou en barrage sur les cours d'eau de tête de bassin et la canalisation.

Concernant l'espèce :

- Approfondissement des connaissances écologiques sur l'espèce.
- Suivi de l'espèce et des populations.